

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 120 du 3 Mai 1976

portant nomination des Chefs de District  
de Dogbo, de Bopa et de Klouékanmè (Pro-  
vince du Mono).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972;  
VU l'ordonnance N°74-7 du 13 février 1974, portant réorganisation de l'Ad-  
ministration Territoriale ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;  
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement ;  
VU le décret N°74-26 du 13 février 1974, fixant les attributions et les  
prérogatives des préfets et des chefs de district et déterminant les  
services directement placés sous leur autorité ;  
VU le décret N°74-27 du 13 février 1974, portant limites et dénomination  
des circonscriptions administratives et les décrets modificatifs subsé-  
quents ;  
Sur proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République,  
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientalion Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade Célestin BOKO, Professeur de Collège d'Enseigne-  
ment Moyen Général, est nommé Chef du District de Dogbo, en remplacement  
du Camarade Bernard TIOMON, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 - Le Camarade Léké TCHABI, Professeur de Collège d'Enseignement  
Moyen Général, est nommé Chef du District de Bopa, en remplacement du Cama-  
rade Pierre SEDEGAN, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3 - Le Camarade Théophile GOMEZ, Instituteur, est nommé Chef du  
District de Klouékanmè, en remplacement du Camarade Wahab ASSOUMA, appelé  
à d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 4 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1976

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre Délégué auprès du Président de  
la République, Chargé de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de l'Orientation Nationale,

Capitaine de Gendarmerie Martin DOHOU-AZONHIHO

Le Ministre des Finances,

Intendant Militaire de  
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MISON et ses Services 10 Préfet du Mono 2  
Districts de Bopa, de Dogbo et de Klouékanmè 3 Intéressés 3 Ministères  
14 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc.-DB-DCF 7  
Solde 1 Trésor 4 DI 4 DP 3 Cab.Mil.-DPE 4 JORPB 1